



C'est ici que les 47 bouées seront installées. PHOTO SÉBASTIEN BOTELLA

**ANTIBES** Le projet d'installer des bouées de mouillage dans l'anse du Croûton ne fait pas l'unanimité auprès des plaisanciers et pêcheurs antibois, inquiets de voir leur liberté se réduire en mer. La mairie répond.

## « Il faut laisser la liberté à la petite plaisance ! »

PAR ÉMILIE MOULIN / EMOULIN@NICEMATIN.FR

**CONTRÔLER L'AFFLUX DES** bateaux dans l'anse du Croûton, à Antibes, pour protéger les herbiers de posidonie : c'est le fameux projet de création d'une Zme (zone de mouillage et d'équipements légers), porté par la commune. L'idée est d'installer quarante-sept bouées de mouillage, dès cet été, pour empêcher les bateaux d'abîmer les fonds marins avec leurs ancres. Les places seront donc limitées pour les plaisanciers qui convoitent cet abri paradisiaque (il y a, en plein été, jusqu'à 100 navires par jour). Alors que l'enquête publique de la préfecture s'est clôturée le 3 mars dernier et que la commissaire enquêtrice est en train de rendre des conclusions, qu'en pensent les premiers concernés, à savoir les associations de plaisanciers et de pêche ?

Seule l'association de défense et de gestion de l'abri de l'Olivette s'est exprimée favorablement. « Il y avait beaucoup de mouillages sauvages et très souvent, des bateaux se retrouvaient dans l'entrée de l'Olivette, ce qui est gênant. Alors que le mouillage soit plus ordonné, c'est une bonne chose, surtout si c'est pour protéger la biodiversité, fait valoir Olivier Occelli, le président. C'est sûr, les gens se disent que ce n'est pas grave, qu'ils sont tout seuls, mais multiplié par cent... En plus, ce sera gratuit ! »

### Gratuit... mais jusqu'à quand ?

« Mais gratuit jusqu'à quand ? » s'inquiète l'association des Plaisanciers du Port Vauban. Si on prend l'exemple de la rade d'Agay, ils ont installé des bouées gratuites et puis un jour, c'est devenu payant ! » Denis Mouchon, le président

ans et les soi-disant terrains de foot de posidonie dévastée, je ne les vois pas... »

### « Le seul abri où il n'y a pas de vent »

Jacques Escalier, de la Société des Régates d'Antibes, est du même avis. Mais pour lui, le plus gros problème est celui de la sécurité : « Entre Nice et Mandelieu, le seul endroit dépourvu du vent venant de l'est est l'anse du Croûton. C'est ici qu'on va pour mouiller en sécurité il faut donc que ça reste un abri en cas de houle violente ! » Selon lui, d'ailleurs, « ce ne sont pas les bateaux de moins de 15 mètres qui font des dégâts sur la posidonie mais les gros bateaux qui restent la nuit et qui tournent avec le vent. Donc c'est à eux de se mouiller sur des corps-morts, il faut laisser la liberté à la petite plaisance. »

Du côté des pêcheurs, ça râle aussi : « On parle d'interdiction de la pêche et de la baignade dans la zone. C'est une restriction de plus », fustige Marc Martini, président de l'association des pêcheurs plaisanciers d'Antibes.

## La Ville répond aux « angoisses sans fondement »

Nous avons épluché les documents relatifs au projet de la Zme et il est écrit nulle part que la pêche et la baignade seront interdites dans l'anse du Croûton. Contactée la com-

par une convention entre la commune et l'état, et la commune a clairement dit qu'elle ne souhaitait interdire ni la baignade, ni la pêche ! C'est normal de se demander ce qu'il va se passer parce qu'une réglementation se met en place, mais une grande partie des angoisses n'ont pas de fondement. »

Sur la sécurité, par exemple : « En cas de coup de vent, bien sûr que les plaisanciers pourront mouiller pour se mettre en sécurité, comme les ports ont obligation d'accueillir tout bateau en détresse. »

Sur la gratuité, « on peut supputer que ce sera payant dans 10 ans, mais ce ne sont que des supputations. »

### « Les racines de posidonie se détachent »

En ce qui concerne l'idée que la posidonie ne serait pas abîmée, elle assène : « On ne peut pas dire ça. Un bureau d'études a travaillé pendant deux ans, photos à l'appui, pour démontrer que les dégradations ont commencé. En surface, on ne le remarque pas parce qu'on voit les feuilles mais le réseau de racines de ces plantes est en train de se détacher. »

Nathalie Grilli soupire : « Si on organise le mouillage aujourd'hui, c'est pour éviter une interdiction totale demain. Parce que si on ne fait rien, ça nous pend au nez. La preuve, un arrêté préfectoral a interdit le mouillage des bateaux de plus de 24 mètres il y a quatre ans pour protéger l'environnement. »

D'ici la concrétisation du projet cet été et après l'enquête publique, la Ville se penche désormais à quelques ajustements : « Je pense